

LAB/PO/PREA/MP/01

Laboratoires - Pré-analytique - Manuel de prélèvement

Référence :PRESENT
ATION DU
LABORATOIRE

Date d'application :
horaire astreinte
dission bon demande
par labo- Les bons de
demande sont
maintenant délivrés
par le laboratoire

Version : #

Nb total de pages :4

1. Objet

Décrit les prestations du laboratoire

2. Champ d'application

Heures d'ouverture,
Personnel présent, permanence des soins
Prise en charge des urgences,
Approvisionnement du matériel de prélèvement,
Bons de demandes et guide de remplissages des bons de demandes,
Préparation du matériel,
Analyses envoyées dans des laboratoires externes (sauf anatomo pathologie non enregistré dans
Glims),
Mise à disposition des résultats

3. Références

ISO 15189

4. Responsabilités

Biologiste
Cadre

LAB/PO/PREA/MP/01 - version 4 validée applicable / 10/07/2018

REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
Dr V. GAUDUCHON, le 30/11/2017		

5. Conduite à tenir

1/ Heures d'ouverture

Le laboratoire est ouvert 24h sur 24 pour la réception des examens biologiques des patients hospitalisés, se présentant aux urgences ou en hospitalisation à domicile.

Le laboratoire est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 pour les patients externes et le samedi de 8h00 à 12h00.

2/ Personnel présent en fonctionnement normal

- Personnel médical

8h30 à 18h30

Permanence des soins de 18h30 à 8h30 en semaine

Le WE : du samedi de 13h00 au lundi 8h30

Jours fériés

- Personnel paramédical

➤ *Du lundi au vendredi*

Secrétaire de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h45

Arrivée des techniciens : à partir de 7h00, départ à 21h

Garde de nuit laboratoire polyvalent 21h-7h

Aide de laboratoire 07h30-15h00

➤ *Samedi*

Secrétaire de 8h à 12h

Techniciens arrivée à partir de 8h départ à 20h +1 technicien d'Astreinte de 15h 30 jusqu'à 21h

➤ *Dimanche et jours fériés*

Un technicien présent 8h-20h + +1 technicien d'Astreinte de 8h00 jusqu'à 20h

2/Prise en charge des examens biologiques

Les examens seront transmis au laboratoire en respectant les modalités de transport des échantillons (PRO transport des prélèvements LAB/PO/PREA/MP01)

Les examens biologiques sont acceptés au laboratoire s'ils respectent les indications suivantes :

- Bon de demande (hôpital selon les 3 modèles en vigueur)
- Ordonnance médicale en cours de validité
- Prélèvement conforme aux recommandations pré-analytiques (dans le cas contraire fera l'objet d'une non-conformité (gestion des non conformités pré-analytiques LAB/PO/PREA/MP/03).

Les **examens urgents** sont traités de façon spécifique : dès leur arrivée au laboratoire, ils font

l'objet d'une prise en charge particulière qui rend leur réalisation technique et leur validation biologique prioritaire.

3/ Approvisionnement du matériel de prélèvement

Suivant la procédure d'approvisionnement des services de soins LAB/PO/PREA/MP02

Ou la procédure d'approvisionnement des cabinets d'infirmière LAB/PO/PREA/MP03

Les dispositifs à votre disposition sont disponibles au laboratoire sous réserve de commande préalable.

4/Bons de demande

Uniquement à l'usage de l'hôpital, l'approvisionnement se fait au niveau du laboratoire.

Les versions valides sont présentes dans Kaliweb

Modèle LAB/ENR/PREA/MP 02, 03et 04

Les bons de prescription seront complétés correctement à l'aide du guide d'utilisation des bons de prescription cf : Guide d'utilisation des bons de prescription LAB/MO/PREA/MP01

Les examens ne faisant pas partie du bon de demande sont inscrits de manière lisible en limitant les abréviations dans les cases réservées en bas des pages

5/Préparation du matériel de prélèvement

Le choix des tubes se réalise à l'aide de l'entête de chaque discipline qui indique le tube préconisé et avec des astérisques les tubes spécifiques supplémentaires.

Des informations sont également disponibles dans le catalogue des analyses réalisées au laboratoire (LAB-ENR-PREA-MP-07 et 10) ainsi que dans le livret biologique de cristal net (LAB-MO-PREA-02)

Il est recommandé de faire une double vérification de la préparation des tubes afin d'éviter les oublis

Le choix des aiguilles est fonction de l'état du patient et de son potentiel veineux

6/Prise en charge des analyses biologiques transmises dans des laboratoires extérieurs

Toutes les analyses non réalisées au laboratoire font l'objet d'un enregistrement dans le SIL avec traçabilité du retour du résultat et de la facturation contrôlée par nos secrétaires.

Pour les autres structures médicales, les renseignements sont à prendre au laboratoire

7/ Mise à disposition des résultats

Les résultats sont disponibles sur le serveur de résultats CYBERLAB, la version papier signée est distribuée après validation ou à défaut est disponible au secrétariat du laboratoire pour les externes et les structures extérieures n'ayant pas accès au serveur de résultat.

6. Indicateurs

7. Diffusion

Laboratoire / kaliweb

Services de soins de l'hôpital kaliweb

Etablissement UGECAM Rhône azur : version informatique (répertoire)

Cabinets d'infirmières : version papier

8. Suivi des modifications

Version	Nature de la modification	Date
1.0	Version initiale validée	18/04/2013
2	MAJ	13/10/2016
3	MAJ	03/01/2018
4	MAJ horaires / Glims / serveurs de resultats	23/06/2020

LAB/PO/PREA/MP/01 - version 4 validée applicable / 10/07/2018